

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU FOUSSERET DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le deux octobre de la même année, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	
QUORUM : 10	
PRESENTS : 14	
VOTANTS : 18	
<u>PRESENTS</u>	LAGARRIGUE Pierre - BANULS Cédric - BENAZET Nadine - BOULINEAU Christophe - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DUTREICH Nicole - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - LIGONNIERE Vincent - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - VILLEMUR Frédéric
<u>ABSENTS</u>	BELMONTE José ayant donné procuration à PERONNET Odile BOST Romain ayant donné procuration à CAPOUL Sabine DROCOURT Angélique MARTINIE Laurent ayant donné procuration à BANULS Cédric TORILLON Martine ayant donné procuration à BOULINEAU Christophe

4 procurations reçues.

*Madame DROCOURT est excusée : elle n'a pas eu le moyen de transmettre une procuration à temps.
Soit 18 votants au final.*

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GALIAY à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Aucune remarque.

Adoption à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2024-46 : Conclusion du Contrat Bourg-Centre avec la Région Occitanie

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a souhaité s'engager dans la démarche régionale Bourg-Centre par délibération en date du 6 février 2024. Depuis lors, 4 ateliers thématiques ont réuni plusieurs élus du Conseil municipal, invité dans son ensemble pour concertation la plus large possible, qui ont dégagé des lignes forces (diagnostic territorial et stratégie communale) et ont ainsi permis de nourrir la trame fournie par la Région Occitanie.

Il en a découlé un projet de contrat travaillé avec les services régionaux dans un premier temps (été 2024), puis discuté en Comité technique partenarial dans un second (2 octobre 2024) : projet annexé à la présente et exposé en séance dans ses grandes lignes par M. Le Maire. Il convient désormais de l'arrêter dans sa version définitive en vue d'une validation en Comité de Pilotage réuni en ce sens le 14 octobre, puis d'un vote en Commission Permanente régionale fin 2024 pour une entrée en vigueur en 2025.

Sabine CAPOUL : le raccordement à la fibre reste à finaliser. Mais toute la population est théoriquement éligible.

M. Le Maire : observation que La Poste a été souvent fermée durant l'été. Il s'en est ému auprès de la Direction, qui a tenté de le rassurer. Mais se pose plus que jamais l'avenir de l'agence, qui plus est au regard des dernières annonces gouvernementales sur la réduction de l'enveloppe dédiée au services postaux en milieu rural...

Sabine CAPOUL : problème de la ferraille en entrée de bourg que le propriétaire du garage professionnel refuse d'enlever, ce qui induit un problème de double pollution, de visu (mauvaise image renvoyée aux visiteurs) et des sols (infiltrations...).

Sabine CAPOUL : concernant les cours de tennis, il s'agit d'étudier la possibilité de louer leur couverture en vue l'installation de panneaux photovoltaïques.

Nicole DUTREICH : il n'est vraisemblablement pas possible de couvrir les deux cours, seulement un.

M. Le Maire : le SDEHG a mandaté une société pour étudier l'installation d'ombrières photovoltaïques sur l'aire de stationnement en contrebas des écoles. Deux techniciens se sont déplacés peu avant les grandes vacances, auxquels les élus présents ont fait part de ce projet, pour examen supplémentaire.

Adoption à l'unanimité.

2024-47 : Partenariat avec l'Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie - ARAC

M. Le Maire présente à l'Assemblée l'Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie, dite ARAC, satellite de la Région Occitanie.

Pendant 30 ans, chacune des anciennes Régions était dotée de structures - la Cogemip, Midi Pyrénées Construction (MPC), Languedoc Roussillon Aménagement (LRA), Languedoc Roussillon Agence de Développement (LRAD), l'ARPE (Agence Régionale pour l'environnement) - leur permettant de mener à bien leurs propres projets - au premier rang desquels la construction et la rénovation des lycées - et d'accompagner d'autres collectivités et des entreprises privées dans l'étude, la mise au point et la réalisation d'opérations de construction, d'aménagement, de développement territorial et de transition énergétique. La mise en commun de leurs métiers, de

leurs compétences et de leurs équipes a abouti à la création de l'ARAC en 2016 pour contribuer à l'ambition de la toute nouvelle Région Occitanie Pyrénées Méditerranée : assurer un développement harmonieux et durable de l'ensemble des territoires.

L'ARAC se veut ainsi l'outil régional dédié aux projets de développement des collectivités territoriales en Occitanie, notamment des Communes. Elle est dotée en ce sens d'une équipe d'experts en mesure de réfléchir avec ces collectivités aux nouvelles dynamiques de territoires à impulser, notamment dans le cadre de la démarche Bourg-centre, de concevoir et de réaliser des solutions sur-mesure de construction, d'aménagement, de renouvellement urbain et d'investissement durables. Elle propose sur cette base un éventail complet de prestations à la carte, allant des études à la livraison clé en main, en passant par l'ingénierie financière et juridique.

L'ARAC est tout particulièrement au service de ses actionnaires pour lesquelles elle peut mener des prestations en direct, sans mise en concurrence, telles que les études. L'entrée de la Commune du Fousseret à son capital lui permettrait donc, entre autres, de mener de manière plus aisée et plus efficiente l'étude urbaine stratégique et opérationnelle prévue en projet 1.1.1. de son contrat Bourg-Centre, préalable indispensable à la définition et à la réalisation de toute opération de requalification et d'optimisation sur le patrimoine communal à ce jour vacant et sous-employé, tel que listé dans la fiche-projet correspondante. M. Le Maire indique que ladite entrée au capital passe par l'acquisition minimale d'une action au tarif de 500 euros, et que l'estimatif de ladite étude urbaine, envisagée à 50 000 euros subventionnables (en particulier de la part de la Région dans le cadre du Contrat Bourg-Centre), est à affiner avec l'ARAC sur la base du cahier des charges restant à écrire.

Adoption à l'unanimité.

2024-48 : Sollicitation du SDEHG pour audit énergétique

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Programme Pluriannuel d'Investissement ou PPI prévoit notamment la rénovation énergétique de plusieurs locaux communaux parmi lesquels le bâtiment postal dans son entièreté et les anciens logements des écoles, tous inscrits en ce sens dans le Contrat Bourg-centre avec la région Occitanie qui oblige d'ailleurs à les combiner en une seule opération dans la mesure où elle limite désormais ses subsides à une fois sur 2 ans pour la même Commune, incluant un maximum de 5 logements.

M. Le Maire indique aussi un partenariat entre Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR du Pays Sud-Toulousain et Syndicat Départemental de l'Energie de Haute-Garonne / SDEHG quant à l'accompagnement à la fois technique et financier des Communes dans leur stratégie patrimoniale de rénovation énergétique : dans le cadre d'un suivi du PETR, le SDEHG prend en charge les audits requis à concurrence de 95%, le reste à charge étant donc de 5% pour la Commune.

Adoption à l'unanimité.

2024-49 : Demande de subvention départementale pour le développement du Tiers-Lieu

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a ouvert le Tiers-Lieu du Picon depuis environ 1 an, offrant à toute structure privée et publique d'y louer à tarifs préférentiels bureaux et salles pour télétravail, formations, rencontres et autres besoins, dans le cadre d'une démarche globale de réduction des mobilités et de leurs inconvénients collectifs comme individuels (pollutions aériennes et sonores, saturation des réseaux de transport, perte de temps, fatigue et stress...).

M. Le Maire informe que le taux de remplissage du Tiers-Lieu est à ce jour insatisfaisant, malgré les moyens déployés par la Commune pour sa promotion et sa gestion, notamment en termes de communication (permanente, via site et tracts, et ponctuelle, en particulier événementielle) et de personnel (un agent dédié à temps partiel). Ce premier bilan mitigé, alors que le Tiers-Lieu du Picon présente objectivement et incontestablement de nombreux atouts et dès lors un vrai potentiel, conduit naturellement à une réflexion visant à déterminer et engager une stratégie de développement passant en particulier par les partenariats et réseaux, à imaginer, renforcer et/ou capitaliser.

En ce sens, la Commune est d'ores et déjà accompagnée au plan technique par le Conseil départemental de Haute-Garonne, dont le service idoine lui délivre conseils, outils et coordonnées pour l'orienter et la favoriser. Les tiers-lieux représentent effectivement une préoccupation d'importance du Département dans son souci d'aménagement durable de son territoire. Par son entremise, la Commune est par exemple entrée en contact avec Relais d'Entreprise, société créée par M. VALENTIN en vue d'aider les tiers-lieux à se déployer en Haute-Garonne via une affiliation, voire une délégation de commercialisation et de gestion.

Or, le Conseil départemental propose aussi un accompagnement financier à hauteur de 15 000 euros maximum sur 3 ans, visant toute action de développement de tiers-lieux, tant en investissement (aménagement, équipement...) qu'en fonctionnement (personnel, communication, manifestations...). Couplés au soutien technique, ces subsides permettraient de concevoir et d'amorcer une seconde phase de montée en puissance du Tiers-Lieu du Picon, dans son environnement immédiat et plus lointain, en lien éventuellement avec Relais d'Entreprise (sur la base d'une seule affiliation pour commencer).

Jean-Sébastien GALIAY : quelle est l'occupation à ce jour ?

M. Le Maire : la Mairie reçoit quelques demandes sporadiques, surtout de professionnels libéraux paramédicaux. Signature ce jour-même d'un contrat de location pour un mois avec une sophrologue. À Noé, le Tiers-Lieu est presque vide, malgré les atouts et une gestion déléguée à une structure spécialisée, Relai d'Entreprises. Son homologue du Fousseret se positionne sur un créneau différent, en milieu rural, à mi-chemin entre Toulouse et Pyrénées, et présente d'autres avantages qu'il s'agit de mettre en valeur pour plus de visibilité, d'attractivité et de remplissage.

4 abstentions des membres de la minorité municipale.

2024-50 : Changement de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église et opérations préalables

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Etat a proposé début 2024 de retenir le dossier de l'église pour un accompagnement spécifique de ses services dans le cadre de la labellisation « Village d'Avenir ». Un échange a eu lieu en mairie sur le sujet le 30 mai avec la Sous-préfecture ainsi que la chargée de mission désignée, Madame MENARDI. Il a surtout porté sur l'aspect financier, à savoir l'impossibilité de cumuler DRAC et DETR, voire même DSIL, et une orientation plutôt sur la DRAC car la DTER / DSIL n'interviennent plus trop à 40% mais se limitent désormais à 20%, en plus de n'être mobilisables qu'une seule fois par an au grand maximum (mieux vaut les flécher sur d'autres projets non finançables autrement).

Contact a donc été pris avec la DRAC, qui a abouti à une réunion technique le 6 septembre, en présence du maître d'œuvre actuel, M. CLEMENT, et de son successeur pressenti, M. PETOT-

BOTTIN. En effet, M. CLEMENT a informé à cette occasion les parties prenantes de son incapacité de poursuivre sa mission et a orienté la Commune sur ce collègue, avec approbation de la DRAC. M. PETOT-BOTTIN a ainsi transmis une proposition de lettre de mission, annexée à la présente pour validation, en remplacement de la précédente de M. CLEMENT, approuvée par le Conseil municipal à l'époque via la délibération 2022-41 du 5 juillet 2022.

L'objectif de ladite réunion était d'actualiser le diagnostic de septembre 2022, tant en termes de travaux que de coûts. Il en ressort une tranche ferme qui devrait voisiner 350 000€ HT, et une tranche optionnelle aux alentours de 250 000€ HT, soit un montant global à envisager aux environs de 600 000€ HT. Ces chiffres seront affinés par la suite, mais ils donnent une idée, notamment pour solliciter d'autres financeurs potentiels, à commencer par la Région (20% normalement, mais encouragement à demander davantage) et le Département (idem). Sont aussi à viser l'association de Sauvegarde de l'Art français et la Fondation du Patrimoine, sans oublier la 3CG pour fonds de concours. Avec l'espoir ainsi de tendre vers 80% de subventions, voire plus de 80% d'aides à la fois publiques et privées ; ce, non seulement pour les travaux mais aussi pour les honoraires.

Sur 2024, besoin est de prévoir d'ores et déjà, en plus desdits honoraires, une sécurisation de l'escalier d'accès aux combles, un nettoyage des combles et des couvertures ; en même temps qu'un diagnostic au plomb et à l'amiante, mais aussi des charpentes, via des sondages indiqués par le maître d'œuvre. Après quoi celui-ci déposera une demande de permis pour l'ensemble des tranches, si possible en novembre - décembre 2024, en vue un appel public à la concurrence en février 2025 pour démarrage du chantier (comprenant une mise aux normes électriques et le traitement des causes des dégradations) à la moitié de l'année, sur laquelle la Commune prévoit de budgétiser la tranche ferme. Les financeurs seront réunis entre-temps, suite à courrier d'information et de mobilisation à envoyer au plus tôt. À prévoir aussi une petite réfection des objets protégés, subventionnable par la DRAC.

Adoption à l'unanimité.

INFORMATION ET AVIS

- **Actualités de la Communauté de Communes Cœur de Garonne**

Dernier conseil communautaire le 19 septembre : versement de fonds de concours à Francon et Savères ; Décision Modificative pour régularisations ; répartition de droit commun du FPIC (mécanisme de péréquation entre intercommunalités : 29 000€ pour la Commune du Fousseret).

Commission Développement économique : conflit sur la Zone Economique de Sainte-Foy-De-Peyrolières qui reste à régler.

Commission Communication : travail sur un état des lieux. À noter que le journal vient de sortir.

Commission Habitat : soutien à Montgras pour financer l'élaboration de son PLU.

Commission Petite Enfance : allocation CAF pour 2 projets à Rieumes.

Commission Enfance Jeunesse : demande auprès de l'Etat de labellisation Info-Jeunes pour 6 ans, au titre du CTG. Réponse aussi à l'appel à projet « Sciences et Egalité ».

Commission Voirie : examen de plusieurs demandes de Communes pour des travaux supplémentaires.

Commission Sanitaire et Social : 500€ attribués pour accompagner plusieurs personnes aux Jeux Paralympiques de Paris. Aide aussi pour un répit des aidants.

Commission Tourisme : proposition de confier à des étudiants toulousains de travailler sur la feuille de route à venir. 3000€ ont été attribués en ce sens.

Détail en Annexe 1 de la présente.

Nadine BENALET : *quid d'une exonération de la CFE de la part de la 3CG ? Importante en vue l'installation des professionnels, en plus de l'exonération de la TFPB votée précédemment par la Commune. Surtout que cet impôt n'est pas en cours de disparition : seule la CVAE est visée en réalité.*

M. Le Maire : *n'en a pas entendu parler à la 3CG, sachant que la Commune ne la touche pas. Il va se renseigner.*

Claudine LAFARGUE : *un vote n'a-t-il pas eu lieu sur le sujet en mars au moment de la délibération sur le budget de la 3CG ?*

M. Le Maire : *à vérifier.*

Jean-Sébastien GALIAY : *il s'agit bien de la même philosophie que la TFPB ?*

Cédric SILLITTO : *oui dans le cadre de France Ruralité Revitalisation, mais seule la 3CG peut se positionner sur la CFE (CVAE non concernée).*

M. Le Maire : *question à poser à la 3CG prochainement.*

- **Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunale / PLUi** : M. Le Maire informe l'Assemblée sur l'évolution de la réflexion et des discussions sur la base du diaporama de la dernière réunion d'information le 18/09/2024 à la 3CG.

En attendant, besoin sera d'adapter le PLU communal au contexte national (loi Climat et Résilience), régional (SRADDET), territorial (SCoT) et local (évolution du zonage en fonction des demandes particulières et des contraintes générales) : échanges en cours avec l'ATD/HGI pour une modification ou révision à engager en 2025.

Sabine CAPOUL : *concernant la 5C, en définitive, 4 sous-PLUi au regard du nombre trop important de Communes concernées.*

Nicole DUTREICH : *est-ce que les Communes sont obligées de s'engager dans un PLUi ?*

M. Le Maire : *elles vont devoir voter à ce sujet en conseil communautaire, puis chacune en conseil municipal. Le transfert de compétence nécessite au moins 75% des Communes (soit 36) représentant 80% de la population (soit 28 000 habitants).*

Jean-Sébastien GALIAY : *participation de la Commune étalée sur 10 ans ?*

M. Le Maire : *oui, mais son PLU datant de 2015, soit près de 10 ans, besoin va être très rapidement de le revoir, qui plus est à l'aune des nouveautés législatives et réglementaires à intégrer, et ce, pour un prix moindre que ce qui est envisagé dans le cadre du PLUi. À son avis, les économies d'échelle promises sont un doux rêve.*

Jean-Sébastien GALAY : *qui a déterminé le seuil des 1000 habitants ?*

M. Le Maire : *c'est une proposition de l'ATD/HGI, qui reste à discuter de la part des Communes.*

Jean-Sébastien GALAY : *il est nécessaire d'engager une discussion entre Communes avec PLU d'une part, et les autres, car toutes doivent participer équitablement.*

Claudine LAFARGUE : *la présente projection représente un problème pour les 12 qui ne payaient rien jusque-là puisque RNU.*

M. Le Maire : *principale commune de la 3CG, Cazères a annoncé son intention de rejet, soit d'ores et déjà 1/7^{ème} de la population.*

Claudine LAFARGUE : *les 2 conditions d'adoption ou de rejet sont-elles cumulatives pour le transfert de compétence ? Le Fousseret et Cazères pourraient faire obstacle à elles-deux en termes de population.*

M. Le Maire : *elles sont en effet cumulatives.*

- **Finalisation de la rénovation de la place de la Halle** : M. Le Maire informe l'Assemblée sur le calendrier des opérations programmées jusqu'en décembre 2024, et au-delà

concernant l'immeuble incendié. Pour l'heure, déroulé et résultat des travaux se présentent conformément aux attendus. Concernant la deuxième tranche, en cours de réalisation, la première ayant été d'ailleurs achevée dans les temps impartis, les bordures sont en pose et le béton désactivé suivra le 14 octobre, nécessitant alors 3 semaines de séchage. Arbres et haies seront implantés fin octobre, et la réfection de la chaussée de la rue Notre Dame mi-novembre (nécessitant de mettre la Grand Rue à double sens de circulation). À l'emplacement du chantier à venir de la maison Coume, pas d'enrobé de couleur finalement car bien trop cher pour du provisoire : le béton désactivé est envisagé pour juin 2025, représentant la phase finale du projet de rénovation de la place de la Halle. Devant la Médiathèque, le Département proposait de la bicouche sur la route départementale : la Commune a demandé et obtenu de l'enrobé, à condition de prendre en charge un éventuel surcoût, qui devrait être évité. Végétaux à venir en octobre côté auberge, en décembre sur le reste.

Nicole DUTREICH : quid du café ?

M. Le Maire : il devrait et doit rouvrir prochainement ; si non, il risquerait de perdre sa licence. D'autant que la dalle de béton sera finalisée rapidement.

Sabine CAPOUL : la réouverture est prévue début décembre.

Cédric BANULS : à noter une reprise de béton autour de la Halle.

M. Le Maire : en effet, le béton désactivé a bougé, sans en connaître la cause. Du coup, la dalle est à casser pour la reprendre, sans modification du dessous, juste un coulage.

Cédric BANULS : la Grand Rue sera à double sens pendant quelques semaines, pour le passage des camions.

Jean-Sébastien GALIAY : l'Entente Sportive rencontre un problème récurrent d'éclairage de son terrain.

M. Le Maire : a transféré la demande à 3CG qui est compétente sur le stade, et a appelé le responsable en ce sens. Pas de nouvelles à ce jour. Sachant que l'éclairage dépend toujours de la Commune, qui s'en est occupé auprès du SDEHG.

Sabine CAPOUL : les services de la 3CG manquent de réactivité. Exemple du gymnase où les douches restent froides, sans chauffage, malgré les relances.

M. Le Maire : discussion jeudi dernier lors de la réunion sur le PLUi. Nombre de ses collègues s'interrogent sur le transfert d'une nouvelle compétence alors que les autres ne sont pas correctement assumées, et que la 3CG rencontre des difficultés financières.

- **Vente de l'ancien presbytère** : M. Le Maire informe l'Assemblée sur les formalités en cours pour la cession effective de ce bâtiment communal.

Signature le 11 octobre, preuve de l'attractivité de la commune (mise en exergue dans le contrat Bourg-Centre). Objectif de création de logements locatifs, dont le territoire est déficitaire, ainsi que le Pays Sud-Toulousain plus globalement.

- **Rénovation de la toiture de la Petite Bascule** : M. Le Maire informe l'Assemblée sur le choix final de l'entreprise SANNER pour un montant HT de 5 827€, la moins-disante sur les 4 candidates. Travaux de restauration - adaptation de la toiture prévus début 2025. Un dispositif d'éloignement des véhicules du bâtiment est à l'étude.
- **Réorganisation des services municipaux** : M. Le Maire informe l'Assemblée sur la démarche engagée avec le Directeur Général des Services quant aux évolutions envisagées pour le premier semestre 2025, en particulier sur les services administratif, culturel et technique.

M. Le Maire : commission du personnel le 15 octobre à 19 heures pour entrer dans le détail (Nadine COURTIADÉ représentera la Commune au Conseil d'école ce soir-là, pour libérer le élus concernés).

- **Remerciements de l'Association Cycliste Fousseretoise :** M. Le Maire informe l'Assemblée d'un message de gratitude des dirigeants concernant la subvention communale leur permettant d'animer le territoire (via de nombreuses manifestations telles que tours, courses et autres épreuves, réunissant parfois plusieurs centaines de participants), d'accompagner les licenciés (au nombre de 76), et de gérer une école de cyclisme.
- **Point financier :** la trésorerie affichée ne tient pas compte de l'emprunt récemment souscrit et versé. La rénovation de la place de la Halle est payée à moitié. Détail en Annexe 2 de la présente.

Séance levée à 22h35.

Le Fousseret, le 8 octobre 2024

*M. Le Maire
Pierre LAGARRIGUE*

*M. Le Secrétaire de séance
Jean-Sébastien GALIAY*

ACTUALITES COMMUNAUTAIRES

Vie des commissions

Commission Développement Durable et Transition énergétique – Mobilité

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 : RAS

Sujets en cours : RAS

Commission Finances

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

Versement de fonds de concours 2022 à Francon pour des travaux de réfection des murets aux abords de la mairie et de l'église et 2024 à Savères en vue de financer l'acquisition d'une armoire réfrigérée.

Une décision modificative n°1 est validée afin de régulariser certaines écritures comptables et de tenir compte de dépassement de chapitre sur le budget principal de la communauté de communes.

Pour 2024, il est proposé de retenir la répartition de droit commun pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour rappel, le FPIC constitue un mécanisme de péréquation (EPCI/communes) institué en 2012 qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes (dites « contributeurs ») pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées (dites « bénéficiaires »).

Acquisition d'un tracteur tondeuse Grillo auprès de la commune de Bérat pour 6 000 € TTC.

Sujets en cours : RAS

Commission Développement Economique

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

Il est proposé de solliciter auprès de Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, agissant par délégation du Préfet de Haute-Garonne, l'édiction, sur le fondement de l'article L. 121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'une nouvelle DUP portant prorogation de la DUP initiale s'agissant du projet de création d'une zone d'activités sur le territoire de la Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières au lieu-dit « Le Couloumé » en faisant état de l'absence de changement des circonstances de fait : conflit avec les propriétaires.

Sujets en cours : RAS

Commission Gestion des Déchets

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 : RAS

Sujets en cours : RAS

Commission Communication - Relations avec les communes – Mutualisation

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 : RAS

Sujets en cours : 11.09.24

Depuis mai : - Edition du journal n°18 - Refonte du site internet - Rapport d'activité - Erreurs de tri - Cœur Estival - BAFA - TAD jeunes - Halte au répit

En cours : - Guide TI - Prévention agressions - Création d'un compte Instagram - Guide sport jeunesse

Communication numérique : Mise en ligne de la nouvelle rubrique emploi : 94 posts sur les réseaux sociaux 45 actualités – 1385 abonnés à la newsletter - 34 posts Linked'In - 2 revues de presse – Nouveau site 3CG = Nouvelle interface plus intuitive et plus orientée utilisateurs

Présentation du contenu du journal N°19 très fourni, 24 pages, représentant tous les services et activités proposés aux habitants des 48 communes de Cœur de Garonne. La distribution par les communes elles-mêmes n'est toujours que d'environ 50%. L'action de distribution du journal intercommunal dans chaque foyer par les communes renforcerait le lien commune/ communauté de communes aux yeux des concitoyens.

Pour la 2ème année, Thierry CHANTRAN a organisé une matinée d'information citoyenne pour les élèves du lycée Savès. François VIVES a présenté la communauté de communes à 3 groupes d'élèves. Cette formule pourrait être proposée aux écoles, collèges et lycée du territoire. Il faudrait réfléchir à un prochain numéro du journal avec une rubriques expliquant les périmètres de la commune et ceux de la communauté de communes. M.SANS demande à la commission de travailler sur une communication pour le service développement économique afin de trouver un moyen de faire venir les entreprises sur nos zones d'activités.

Commission habitat

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

Proposition d'allouer à la commune de Montgras une subvention d'un montant de 1 591 € dans le cadre de la procédure d'élaboration de son plan local d'urbanisme.

Sujets en cours : RAS

Commission Cycle de L'Eau

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24

Donner un avis favorable à la modification du périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA.

Sujets en cours : RAS

Commission Petite Enfance

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

Demande subventions en investissement structures petite enfance (Le Fousseret, Martres-Tolosane et Rieumes) et Maison Petite enfance Rieumes auprès de la CAF

Sujets en cours : RAS

Commission Enfance Jeunesse

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

- Demande labellisation dispositif Info jeunes auprès de l'Etat pour une durée de six ans, au terme d'une évaluation globale et objective. Un bilan intermédiaire est prévu, à l'issue des 3 ans sur pièces et autant que possible sur site, par les services instructeurs. Objectifs : - Répondre aux besoins exprimés par les jeunes, les familles et les partenaires lors du diagnostic CTG tant en matière d'information globale qu'en accès aux droits - Garantir une information globale, fiable et actualisée - Bénéficier d'un outil transversal qui permet une ouverture vers les jeunes plus âgés que ceux fréquentant les espaces jeunes, le public concerné étant les 13-29 ans.

- Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant la nouvelle offre institutionnelle « Grandir en Milieu Rural » : La 3CG répond à cet appel avec le projet Numérique, Sciences et Egalité : Favoriser l'accès aux droits et aux services - Soutenir le développement d'activités numériques répondant aux besoins de familles - Développer le pouvoir d'agir et l'engagement des habitants.

Sujets en cours : 27.08.24

LABELLISATION INFO JEUNES 2. APPEL À PROJET « GRANDIR EN MILIEU RURAL » 3. LIVRET D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Commission Voirie

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

Les communes de BEAUFORT, CASTIES-LABRANDE, MARIGNAC-LASCLARES, MARIGNAC-LASPEYRES, MONDAVEZAN et PALAMINY participent en complément, via leur attribution de compensation au pool routier, pour l'année 2024 et signent des conventions pour des travaux supplémentaires sur leurs communes.

Lancement de la consultation pour un marché de travaux de point à temps par enrobés projetés

Sujets en cours : 16.07.24

➤ Organisation du Service ➤ Marchés Fauchage, enrobé projeté, curage fossés, voirie ➤ MAD : bilan des actions menées en MAD peu d'heures utilisées dans ce cadre là ➤ Problème de fauche et

inclinaison panneaux SV ➤ Travaux supplémentaires des communes abondent pour augmenter travaux sur leurs communes.

Commission Patrimoine Culture

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 : RAS

Sujets en cours : RAS

Commission Bâtiments Communautaires – Travaux

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 : RAS

Sujets en cours : RAS

Commission Action Sociale – Solidarité

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

- Accord d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2024 à l'association Jeunes Handicapés (AJH) Sport Culture et Loisirs afin d'accompagner un groupe de 13 personnes hommes et femmes âgées de 25 à 50 ans en situation de handicap mental ou psychique et leur permettre d'assister à une compétition internationale dans le cadre des jeux paralympiques de Paris 2024.

- La communauté de communes, par délibération du 30/01/2024 a autorisé l'expérimentation d'un dispositif de répit pour une durée de 4 mois, de septembre à décembre 2024 : adoption du règlement de fonctionnement du Dispositif de Répit Itinérant (DRI) et mise en application le règlement de fonctionnement et le contrat et le livret d'accueil à compter du 1er octobre 2024.

Sujets en cours : 10.06.24

RETOUR SUR DEMANDE DE SUBVENTION complémentaire DU CENTRE SOCIAL DE CAZÈRES ET ESPACE DE VIE SOCIALE DU FOUSSERET - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PLATEFORME DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE - AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION - TARIF HORAIRE CARSAT POUR LE SAD tarif horaire à 30€ contre tarif CNAV à 26.30 - TARIFICATION DISPOSITIF DE RÉPIT ITINÉRANT

Commission Tourisme

Décisions validées en conseil communautaire du 19.09.24 :

Afin d'approfondir le développement de la stratégie touristique du territoire, il est proposé de confier aux étudiants de Master 2 Tourisme et Développement de l'université Toulouse 2 Jean Jaurès - Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA-UT2J) une étude visant à requestionner et actualiser la feuille de route de l'office de tourisme. Il s'agira pour les étudiants de

proposer une vision stratégique de moyen ou long terme, articulée à un plan d'action opérationnel bisannuel pour la période 2025-2026, tenant compte des documents cadres et stratégies territoriales établies à l'échelle locale, départementale et régionale.

La mission sera conduite de septembre 2024 à février 2025 dans le cadre du « Challenge territorial » : signature de la convention avec l'université Toulouse Jean Jaurès et l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA), et approbation du versement d'une somme forfaitaire de 3 000 € à ISTHIA-UT2J pour couvrir les frais de déplacements des étudiants sur le territoire

Sujets en cours : RAS

Conseil Communautaire du 19.09.2024

2 créations suppressions de poste à l'enfance jeunesse et petite enfance

ANNEXE 2

POINT FINANCES AU 08.10.2024

MONTANT DE LA TRESORERIE AU 08.10.2024 = 1 322 421.27€

MONTANT DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT = 1 372 837.66€

MONTANT DES RECETTES TITREES FONCTIONNEMENT = 1 603 982.32€

DIFFERENCE = + 231 144.66€

MONTANT DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT = 494 129.80€

MONTANT DES RECETTES TITREES D'INVESTISSEMENT = 1 793 416.00€

DIFFERENCE = +1 299 286.60€

EXCEDENT OU DEFICIT = + 1 068 141.54€

MONTANT DES IMPAYES au 02.07.2024 = 55 643.61€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023 C/R002 = 200 858.43€

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023 C/R001 = 168 239.58€